

5. Sécurité des cyclistes

Les obligations de l'automobiliste :

- Faites particulièrement attention car certains cyclistes peuvent ne pas connaître ou ne pas suivre toutes les règles de sécurité routière.
- Soyez conscient que chaque personne conduisant une bicyclette sur une route (chaussée) a les mêmes droits et obligations que le conducteur d'un véhicule, d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur.
- Avant de tourner à droite, vérifiez toujours qu'il n'y a pas de cycliste qui s'approche le long de la bordure. Vous pourriez en heurter un en lui barrant la route.
- Ne tournez jamais à gauche devant un cycliste à moins d'avoir suffisamment de temps et d'espace pour le faire en toute sécurité.
- Laissez toujours beaucoup d'espace entre vous et le vélo quand vous doublez un cycliste.
- Attention en ouvrant la portière, certains cyclistes roulent souvent très près des voitures garées.
- Quand vous croisez un cycliste, baissez toujours vos phares le soir, car vous ne pouvez pas être certain que toutes les bicyclettes auront des phares et des réflecteurs; soyez donc prêt à tout.

Les obligations du cycliste :

- Roulez le plus près possible de la bordure droite d'une route ou d'une chaussée, généralement de 50 cm à 1 m de cette bordure.
- Roulez à la file.
- Portez un casque homologué.



Panneau
d'interdiction de
circuler à vélo

Les signaux des cyclistes

Attention : Beaucoup d'enfants oublient de signaler; par conséquent, redoublez toujours de prudence quand vous approchez de jeunes cyclistes. Leur vie est entre vos mains.



Je démarre.



Je m'arrête.



Je tourne à gauche.



ou



Je tourne à droite.